

PROCEDURE

- L'adhérent remplit le présent bulletin sur toutes ces rubriques et le renvoie au Club ARCHI Info à l'adresse ci-contre.
- A la réception de cette demande, le Club ARCHI Info ouvre un compte correspondant à l'adhérent sur ARCHILINK.
Il lui transmet un kit de connexion comprenant un CD complet ainsi qu'un identifiant et mot de passe personnel.
- L'adhérent peut alors se connecter au serveur et bénéficier de tous les services actuels et à venir.
Le départ des règlements a lieu le mois suivant cet enregistrement d'inscription.

Club ARCHI Info
BP 53 671
54096 NANCY Cedex

BULLETIN D'ADHESION

Merci de compléter toutes les rubriques

Je soussigné (e)
 Mme Mlle Mr
 Nom :
 Prénom :

 Titre :
 Agence :

 Adresse :

 Code postal :
 Ville :

 Tél. :
 Fax. :
 E-mail :

reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion au Club ARCHI Info et souhaite bénéficier de l'abonnement à :
 ARCHILINK (cotisation 2009 = 10 E/mois)
 ou ARCHILINK PRO (cotisation 2009 = 25 E/mois)

Je souhaite que mes cotisations, dues au titre de cette adhésion, soient prélevées mensuellement.
 Je complète et signe l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joins un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne.

A
 le

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

n° national d'émetteur : 486423

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous prélèvements ordonnés par le Club ARCHI Info. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le Club ARCHI Info

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER Nom : Prénom : N° Rue Code postal Ville	ORGANISME CREANCIER Club ARCHI Info 24 rue du Haut Bourgeois BP 53671 54096 NANCY CEDEX						
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Codes</th> <th style="text-align: center;">Clé</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Etablissement Guichet N° de compte</th> <th style="text-align: center;">R.I.B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"> </td> <td style="text-align: center;"> </td> </tr> </tbody> </table>	Codes	Clé	Etablissement Guichet N° de compte	R.I.B			NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER N° Rue Code postal Ville
Codes	Clé						
Etablissement Guichet N° de compte	R.I.B						

A le Signature :

Merci de joindre un RIB, un RIP ou un RICE

Les informations contenues dans la présente autorisation ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80-010 du 01/04/80 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

OBJET

Le présent bulletin est destiné à **adhérer au Club ARCHI Info** et ouvre l'accès aux services d'ARCHILINK base ou PRO. L'adhésion au Club ARCHI Info est conforme aux statuts de cette association loi 1901 dirigée par un Conseil d'Administration bénévole élu par ses membres fondateurs et adhérents.

Par cet acte, l'adhérent accède aux **droits d'usage des outils** mis en place par l'organisation. Il s'engage aussi à contribuer à l'amélioration de ceux-ci en formulant toutes remarques ou suggestions constructives, mais également en versant au Club tout document dont il estimerait l'usage pertinent pour l'association. Ces fichiers doivent être libres de droit et seront rendus impersonnels avant leur éventuelle diffusion.

CONDITIONS GENERALES

Adhésion au club pour ARCHILINK base

L'accès de base à ARCHILINK est destiné à faire bénéficier des **fonctionnalités avancées de la messagerie** personnelle, associées à des **Forums d'échanges de groupes**. Ces derniers sont initiés par des organisations professionnelles ou tout groupe constitué, intéressés par les outils de collaborations et d'échanges performants disponibles sur ARCHILINK.

Cette adhésion est accessible individuellement à chaque architecte. Elle peut aussi être souscrite directement par son organisation professionnelle en partenariat avec le Club ARCHI Info.

Les services d'**ARCHILINK de base** comprennent notamment :

- La **boîte à lettre sans limitation de taille** en expédition et réception, sur un nom courant de type "nom@archilink.com"
- Les **dossiers contacts et listes de diffusion** personnelles, l'annuaire général et les listes de diffusion publiques.
- La **messagerie instantanée** avec son tableau d'échange et ses communications vocales
- L'accès au **Forum d'échange libre** entre tous les adhérents du Club.
- L'accès à tous les **Forums des organisations** dont l'adhérent est aussi **membre**.
- La fourniture et l'usage du **logiciel FirstClass©** ainsi qu'un accès par navigateur depuis toute connexion internet.
- L'accès à l'**assistance** en ligne par le réseau et par tél/fax/vidéo conférence avec l'animateur du club.

Adhésion au club pour ARCHILINK PRO

L'accès à ARCHILINK PRO élargit l'usage de tous les services d'ARCHILINK base aux meilleurs outils de production disponibles à ce jour en ligne et mis en place par le Club ARCHI Info. Ceux-ci évoluent régulièrement avec les améliorations techniques, les développements informatiques et les documents ou outils d'agence mis en place.

Les services actuels d'**ARCHILINK PRO** comprennent notamment **en supplément à la version de base** :

- l'usage de la **mailbox PRO** avec son propre nom de domaine "monNom@monAgence.com"
- la **publication web** instantanée et sans limite
- les **batibox** pour 3 projets différents
- la **sauvegarde** par glisser-déposer
- les **documents partagés** accessibles à d'autres
- les **documents d'agence** (voir extrait ci-contre)
- les **calendriers et tâches**, personnels ou de groupes
- Les **mémos** et toutes ses fiches mémentos en ligne
- Le **site web préformaté** sur son nom d'agence
- La **réplication** vers son bureau hors ligne portable
- L'abonnement à un serveur de **vidéoconférence**
- La **synchronisation** avec ses outils nomades...

Extrait documents d'agences disponibles à ce jour sur ARCHILINK PRO :
Contrats publics et privés. Méthode d'estimation des honoraires.
Comptabilités analytiques. Déclarations administratives DC. CCAG MI.
CCAP, Descriptifs CCTP TCE. Devis DQE. Estimatifs ratios. Formulaire PC.
Tableau SHON. Notice handicapé. Notice sécurité. Calcul structure,
charpente, chauffage, éclairage. RPAO. Marchés travaux. Certificats
paiement. Planning. Contrats SPS, OPC...

CONDITIONS PARTICULIERES

Cotisation

L'adhésion au Club ARCHI Info est soumise à une cotisation mensuelle. Son montant pour 2009 est :

- pour un accès au serveur ARCHILINK base de : **10 euros / mois**
- pour un accès au serveur ARCHILINK PRO de : **25 euros / mois**

TVA

Le Club ARCHI Info n'est pas soumis à TVA en vertu de l'article 293 B du CGI. Ce prix est donc **net**.

Règlement

Le versement de la cotisation est effectué par **prélèvement automatique** mensuel. Remplir autorisation jointe.

Justificatif comptable

Le Club ARCHI Info transmettra en décembre de chaque année un justificatif comptable de l'adhésion reprenant le montant total de la cotisation versée ainsi qu'un prévisionnel sur l'année suivante.

Révision de prix

Le Club ARCHI Info pourra réviser ses tarifs d'adhésion (à la hausse comme à la baisse) annuellement conformément à ses statuts. Il en informera l'adhérent en fin d'année civile (Décembre) pour l'année suivante.

Durée

L'adhésion n'est soumise à **aucun engagement de durée**. L'adhérent pourra arrêter son abonnement par simple courrier. Le Club pourra aussi interrompre ou modifier ces services si son Conseil d'Administration le décide. L'une ou l'autre de ces interruptions ne pourra conduire à des indemnités pour l'autre parti, chacun étant lié par le seul acte d'adhésion libre.

LIMITES DE RESPONSABILITES

Le Club ARCHI Info met à disposition un serveur central doté d'outils de sécurité et de sauvegarde, hébergé chez un provider professionnel. Il ne peut cependant pas garantir une disponibilité sans faille, ni des risques de destruction de données. L'adhérent reconnaît être informé de ces risques et prendra toutes dispositions utiles pour les limiter par des copies internes. Il s'interdit de porter plainte contre le Club ARCHI Info quelque soit la difficulté possible rencontrée. Il n'existe pas d'autre recours possible contre le Club que la possibilité pour l'adhérent de rompre son abonnement à tout moment et sur simple lettre informant de sa décision.